

**Assemblée générale**

Distr. générale
29 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 115 de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'enfant**Note du Secrétaire général**

1. Dans sa résolution 57/189 du 18 décembre 2002, l'Assemblée générale a demandé aux États Membres de faire en sorte que, dans la prévention et le traitement du VIH/sida, un effort particulier soit consacré aux petites filles qui en sont contaminées ou qui en subissent indirectement les conséquences, et de communiquer au Secrétaire général des informations à ce sujet afin de l'aider à établir le rapport qu'elle lui a demandé, dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe), de lui présenter à sa cinquante-huitième session.

2. À cet effet, l'attention des États Membres est appelée sur le rapport du Secrétaire général relatif aux progrès faits dans la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (A/58/184). Les informations demandées au paragraphe 18 de la résolution 57/189 sont consignées dans ce rapport.

*A/58/150.

